

Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/MB248 dit « Carmon sprl » à FRAMERIES

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Réaménagement d'un site de 61,46 ares en vue de sa réaffectation en logement voire pour du service, du commerce de proximité ou de l'équipement communautaire.
<u>Localisation</u> :	au sein d'un ilot, accessible via la rue Franklin Roosevelt
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat

Contexte de l'avis

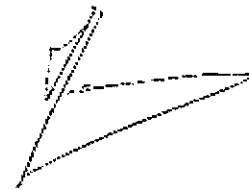
<u>Date de réception du dossier</u> :	23 octobre 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 169 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

AVIS**La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n° SAR/MB248 dit « Carmon sprl » à FRAMERIES.**

Au vu de l'état du site et de sa localisation au sein d'un intérieur d'îlot, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

En ce qui concerne le périmètre, la CRAT constate que celui-ci ne comprend que la parcelle reprenant les entrepôts à l'abandon, sans accès vers la rue F. Roosevelt. Afin d'éviter un enclavement du site en intérieur d'îlot, elle se demande dès lors s'il ne serait pas opportun d'intégrer la parcelle cadastrée 683N2 au sein du périmètre vu que celle-ci fait la liaison entre le site et la rue et vu que, selon le reportage photographique, elle ferait partie du site.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président